

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

#### Présents :

Jean-François DARDENNE, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Sonia VIARD, Olivier CARRE, Nicolas PROMSY, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Marie MARTIN, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

#### Pouvoirs :

Ginette DECOURTRAY à Olivier CARRE, Maria LAGACHE FORTES à Badia ZRARI, Nuriye TOPAL à Nicolas PROMSY, Pascal LAMBERT à Patrice ABRAN

#### Absents :

Malika KHAIR

Secrétaire de séance : Madame Badia ZRARI

### PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

#### DEL2024\_156 - Cession du chemin rural de Mello - Lancement d'une enquête publique

Le Département de l'Oise porte un projet de construction d'un nouveau Centre de Secours mieux positionné sur le territoire de la Commune, en remplacement d'un équipement devenu exigü, obsolète et inadapté aux contraintes et matériels de notre époque.

Le terrain d'assiette de ce projet est traversé par un ancien chemin rural, dénommé « chemin rural de Mello ».

Un précédent déclassement de ce chemin avait été approuvé par le Conseil Municipal en 1994, pour permettre la vente de la parcelle BN 887 à un riverain.

Ce chemin rural a été coupé par des aménagements urbains successifs dans les années 1970, au sud par la création de la RD200 et au nord par la création de la rue Jean Jaurès.

Plus récemment, la création de la voie publique « avenue Albert Jacquard » a réduit encore plus l'assiette physique de ce chemin.

Aujourd'hui, il ne subsiste plus qu'un ancien chemin en terre et enherbé, mais qui n'est plus emprunté par le public et qui ne servait qu'aux utilisateurs des jardins potagers qui existaient de part et d'autre de ce chemin, jusqu'à l'achat de ces parcelles par la Ville entre 2018 et 2022.

Toutefois, pour pouvoir céder cette partie du chemin rural, l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime dispose qu'une enquête publique préalable est nécessaire, afin d'une part de constater que le chemin rural n'est plus utilisé par le public et d'autre part pour permettre aux riverains d'acquiescer la partie de chemin bordant leur propriété.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de constater l'intérêt pour la Commune de céder une partie du Chemin rural de Mello au Département de l'Oise pour la réalisation d'un projet de nouveau centre de secours,

- d'approuver le dossier d'enquête publique, annexé à la présente délibération,
- d'approuver le lancement de l'enquête publique prévue par l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre une enquête publique à ce sujet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 17/12/2024

Qualité : Le Maire



Signé électroniquement par : Badia ZRARI

Date de signature : 17/12/2024

Qualité : Badia ZRARI, 3ème adjointe au Maire

